

# DEMANDE DE PPCMOI

## Demandeur

Cochez si vous êtes propriétaire  
Je ne suis pas le ou la propriétaire, mais je possède une procuration

Prénom et nom :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

## Propriétaire

Nom :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

## Emplacement

Adresse ou lot(s) visé(s) :

Usage actuel ou projeté :

## Type de demande

Nouveau projet de construction, d'agrandissement ou de transformation

Remplacement d'un usage dérogatoire par un autre usage dérogatoire

Remplacement d'un usage dérogatoire par un usage conforme en zone résidentielle

Autre (précisez) :

## Description de la demande et du projet



## Description des impacts du projet (voisinage, environnement, etc.)

### Documents à fournir\*

Procuration du propriétaire	Oui	Sans objet
Plan d'implantation, préparé par un professionnel, démontrant les constructions existantes et à être érigées	Oui	Sans objet
Plan des élévations, préparé par un professionnel (technologue ou architecte)	Oui	Sans objet
Esquisses en couleur montrant la volumétrie, les dimensions et la hauteur des constructions existantes et à ériger sur le terrain	Oui	Sans objet
Plan démontrant l'intégration des constructions à ériger avec le contexte bâti existant	Oui	Sans objet
Plan du stationnement, cases de stationnement, allées d'accès et aires d'entreposage des conteneurs à déchets	Oui	Sans objet
Plan montrant les propositions d'aménagement d'espaces extérieurs et de protection des plantations existantes	Oui	Sans objet
Photos du bâtiment et des bâtiments voisins	Oui	Sans objet
Études nécessaires à l'évaluation du projet pour les impacts environnementaux (eaux pluviales, milieux naturels, etc.)	Oui	Sans objet
Frais applicable pour la demande	Oui	

\* Il est possible que des documents ou renseignements supplémentaires vous soient exigés lors de l'analyse du dossier.

### Attestation

« Je soussigné(e), déclare donner mon consentement libre et éclairé à la collecte des renseignements personnels mentionnés à la demande, puisque ces renseignements personnels sont nécessaires afin de permettre l'ouverture et le traitement de ma demande.

De plus, je déclare être informé(e) du fait que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines conserve les renseignements personnels qu'elle détient de manière à assurer leur confidentialité et qu'elle ne peut divulguer à un tiers lesdits renseignements personnels sans avoir obtenu préalablement mon consentement à cette divulgation.

Enfin, je comprends que les renseignements personnels me concernant, recueillis aux termes de l'avis de réclamation, seront conservés jusqu'à ce que le calendrier de conservation en vigueur à la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines permette d'éliminer lesdits renseignements personnels, et ce, en conformité avec la *Loi sur les Archives* ».

Signature :

Date :



Sainte-  
Anne-  
des-  
Plaines

### Cheminement d'une demande

Une demande de projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) comprend plusieurs étapes. Voici un résumé des étapes :

#### Étape #1

Dépôt de la demande et rencontre préliminaire avec le Service de l'urbanisme et de l'environnement

#### Étape #2

Analyse de la demande par le Service de l'urbanisme et de l'environnement

#### Étape #3

Présentation et recommandation au Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

#### Étape #4

Décision du Conseil municipal sur la demande de PPCMOI

#### Étape #5

Adoption d'un premier projet de résolution autorisant la demande

#### Étape #6

Avis public et affichage sur le(s) bâtiment(s)

#### Étape #7

Adoption d'un second projet de résolution autorisant la demande

#### Étape #8

Période d'approbation référendaire

#### Étape #9

Adoption de la résolution finale autorisant la demande

#### Étape #10

Analyse de conformité avec le Schéma d'aménagement et de développement de la MRC Thérèse-De Blainville

#### Étape #11

Entrée en vigueur du règlement à la réception du certificat de conformité de la MRC

---

#### **IMPORTANT**

*Le cheminement d'une demande peut prendre plusieurs mois selon la nature. Il n'est pas possible de prévoir les délais. Un échéancier préliminaire peut être donné lorsqu'il y a l'adoption du projet de règlement à une assemblée du conseil.*